



## Tapage nocturne et diurne de mon voisin

Par **NATHALIE95740**, le **19/08/2010** à **05:49**

Bonjour,  
tout d'abord merci pour ce service, mon voisin olivier \*\*\*\*\* met sa sono à fond dès 5h du matin jusqu'à minuit et cela commence à vraiment me taper sur les nerfs, j'en perds le sommeil ; par ailleurs il y a également des bagares chez lui dûes à l'alcool, j'ai fait venir la police mais personne ne fait rien, je suis en vacances et je n'arrive pas du tout à me reposer Avant de devoir prendre des cachets pour dormir merci de me renseigner sur ce que je peux faire.

Cordialement,  
nathalie degraeve

Par **fif64**, le **19/08/2010** à **09:22**

aller au commissariat pour établir des mains courantes.  
Si ces faits sont quotidiens, faites venir un huissier pour constater, et transmettez au syndic de copropriété.

Par **mimi493**, le **19/08/2010** à **14:07**

Une main courante c'est aussi efficace que pisser dans un violon  
Le syndic ...

Il n'y a que si le gêneur et le gêné ont le même bailleur qu'on peut faire intervenir le bailleur.

Le tapage nocturne c'est du pénal : appelez la police à chaque fois.

Le tapage diurne : faites-le constater par la mairie (pas besoin de payer un huissier, la commune est compétente en matière de législation sur le bruit)

L'idéal est que tous les voisins gênés de la même manière fassent la même démarche.

Par **Marion2**, le **19/08/2010** à **14:17**

[citation]**Le tapage nocturne c'est du pénal : appelez la police à chaque fois.**

[/citation]

Faudrait-il encore qu'elle se déplace .... et ça, c'est beaucoup moins évident.

Par **mimi493**, le **19/08/2010** à **21:59**

ça je suis d'accord, mais si on ne l'appelle pas, on ne le saura jamais  
Il y a des endroits où ils se déplacent, d'autres non.

Par **NATHALIE95740**, le **24/08/2010** à **11:32**

je tiens à vous remercier de vos messages et conseils, cela m'aide bien, là tout est enclenché  
car les limites de notre patience ont largement été dépassées, merci à tous

Par **NATHALIE95740**, le **26/08/2010** à **21:14**

Bonsoir,

Malheureusement mon voisin a remis cela ce soir à 19H... Quelles sont les conséquences  
pour une récidive ?